

Info Cultures maraîchères

10/2022

11 mai 2022

Prochaine édition le 18.05.2022

Table des matières

Prenez garde au souchet comestible !	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

Prenez garde au souchet comestible !



Photo 1: Repousse de souchet comestible (*Cyperus esculentus*) découverte cette semaine au cours d'un contrôle au champ (photo: Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux).

Vous éviterez bien des dommages en repérant suffisamment tôt cette adventice redoutable.

Si, l'année précédente, on a observé des plants de souchet poussant isolément sur de nouvelles parcelles et qu'on les a extirpés, ces surfaces doivent être attentivement surveillées durant cette année et celles à venir. Les nouveaux plants de souchet qui apparaissent doivent être déterrés à la main, avec leurs bulbilles mères et leurs rhizomes, ce qui exige de procéder à une large excavation. Le matériel déterré doit bien sûr être évacué et incinéré.

Il est important de sensibiliser les employés travaillant quotidiennement dans les cultures. Vous trouverez une notice illustrée aidant à la détermination sous le lien suivant : <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/production-vegetale/cultures-maraicheres/les-laiches-ou-carex/publikationen.html> .

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 2: En plus des collemboles Sminthuridae, on voit apparaître maintenant les premières altises des crucifères (*Phyllotreta* spp.) dont les morsures laissent des trous dans les feuilles des jeunes cultures de choux (photo: Suzanne Schnieper, Liebegg, Gränichen).



Photo 3: Au cours de la semaine dernière, nous avons capturé les premiers papillons de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) dans un piège à phéromones du Plateau (photo: Agroscope).



Photo 4: Lors de nos contrôles au champ de ce lundi, les premières jeunes larves de la piéride de la rave (*Pieris rapae*) ont été découvertes (photo: Agroscope). Il est indispensable de surveiller dès maintenant les attaques de chenilles dans les cultures.





Photo 5: Le vol d'invasion des thrips (*Thrips tabaci*) a débuté dans les jeunes cultures de poireaux et d'oignons. Les premiers dégâts de succion (décolorations punctiformes) sont déjà visibles dans quelques parcelles (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 6: Sur le feuillage des poireaux hivernés, on voit apparaître les pustules brun rougeâtre typiques de la rouille du poireau (*Puccinia allii*, *P. porri*). Il faut d'urgence terminer la récolte de ces anciennes cultures contaminées, et en enfouir les déchets (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 7: En divers lieux de Suisse alémanique, on enregistre encore des records de captures de mouches de la carotte (*Psila rosae*), de mouches du chou (*Delia radicum*) et de mouches des semis (*D. platura*, *D. florilega*) (photo: Suzanne Schnieper, Liebegg, Gränichen).



Photo 8: Dans les régions de culture de carottes, un fort vol d'invasion de pucerons du saule (*Cavariella aegopodii*) reste encore envisageable (photo: Suzanne Schnieper, Liebegg, Gränichen).



Photo 9: Dans l'ouest du Plateau, la présence des punaises marbrées (*Halyomorpha halys*) augmente encore sur les plantes ligneuses, comme sur ces cornouillers (photo: Daniela Hodel, Grangeneuve, Posieux).



Photo 10: La pression d'infestation des pucerons (Aphidoidea) demeure en forte progression dans les cultures sous abris et en plein champ. Un contrôle régulier des cultures est indispensable (photo: Agroscope).



Photo 11: Adulte ailé du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) avec deux juvéniles (photo: Agroscope).

Début du vol d'invasion du puceron de la laitue

Actuellement, l'importance des attaques varie encore nettement d'un endroit à l'autre. Lors de nos contrôles de ce lundi, nous avons trouvé des individus juvéniles du puceron de la laitue sur la moitié des plantes examinées d'une parcelle. Observez régulièrement vos cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les pucerons dans les cultures de **salades pommées** de plein champ, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (BIOHOP DeINEEM, Neem MAAG, NeemAzal-T/S), délai d'attente 1 semaine) ou pymétozine (Plenum WG ; délaï d'utilisation :01.07.2022 ; délai d'attente 1 semaine). Durant la phase de forte croissance des plantes et jusqu'à la pommaison, on obtiendra une meilleure protection avec des substances actives systémiques : spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines), ou acétamipride (divers produits ; délai d'attente 2 semaines).



Photo 12: Forte attaque de mildiou (*Peronospora viciae* f. sp. *pisi*) dans une culture hâtée de pois mangetout (photo du 9 mai 2022 par Agroscope).

Expansion fulgurante du mildiou dans les cultures de pois

Au cours de la semaine passée, les conditions d'infection étaient idéales pour ce pathogène, essentiellement dans les cultures sous abris. Surveillez la présence des taches chlorotiques typiques de l'affection, aux contours sans limites précises, à la face supérieure des feuilles de pois, et faites un traitement si nécessaire.

Contre le mildiou (*Peronospora viciae* f.sp. *pisi*) sur **pois à écosser et pois de conserve**, on peut utiliser azoxystrobine (divers produits, délai d'attente 2 semaines), mandipropamide (Revus, délai d'attente 2 semaines) et azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top ; délai d'attente 1 semaine).

Sur les **pois spéciaux avec cosses et les pois mangetout**, est autorisée au maximum une application de cymoxanil (Cymoxanil WG ; temporairement autorisé jusqu'au 31 octobre 2022), avec un délai d'attente de 2 semaines.



Photo 13: Attaque de pourriture grise (*Botrytis cinerea*) à l'apex d'une feuille de tomate (photo: Agroscope).

Maladies du feuillage sur tomates – un développement sournois et presque imperceptible

Au cours des deux dernières semaines, et particulièrement sous tunnels, il était très difficile d'éviter l'humidité stagnante sur le feuillage des tomates. Cette situation a favorisé l'apparition des maladies du feuillage. Ainsi, on voit apparaître progressivement le duvet gris souris des sporanges de la pourriture grise sur les pointes foliaires brunies, ou, à la face inférieure des feuilles des variétés sensibles, le feutrage des sporanges de la cladosporiose. Dans le cas que nous avons détecté, il n'y avait encore aucun symptôme visible sur la face supérieure des feuilles : le début de l'attaque aurait pu ainsi échapper facilement à l'observation.

BiO: Les variétés fortement touchées par la cladosporiose sont maintenant le siège d'une sporulation très intense. C'est pourquoi il faut prélever les organes atteints, les ensacher sur place dans un sac de plastique et les considérer comme des déchets à incinérer.



Photo 14: Nombreuses taches de cladosporiose (*Cladosporium fulvum*) à la face inférieure d'une foliole de tomate (photo: Agroscope).

Dans les cultures de **tomates sous abris**, les substances actives suivantes sont autorisées pour la lutte contre **la pourriture grise** avec un délai d'attente de 3 jours : cyprodinil + fludioxonil (Avatar, Play, Switch) ; fenhexamide (Teldor) ; fenpyrazamine (Prolectus) ; fludioxonil (Saphire) ; fluopyrame (Moon Privilege) et pyriméthanol (Espiro, Papyrus, Pyrus 400 SC).

BiO : En culture biologique, sont autorisées contre *Botrytis* sur tomates *Aureobasidium pullulans* (Botector, pas de délai d'attente, voir conditions d'usage sur le mode d'emploi du produit), *Bacillus amyloliquefaciens* (Amylo-X, délai d'attente de 3 jours ; Serenade ASO, pas de délai d'attente, voir conditions d'usage sur le mode d'emploi du produit) et la laminarine (Vacciplant, délai d'attente de 3 jours).

Pour lutter contre **la cladosporiose sur tomates sous verre**, sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours : azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) et thiophanate-méthyle (Cercobin, délai d'utilisation: 31.08.2022).



Photo 15: Dégâts d'oïdium (*Erysiphe cichoracearum* / *Sphaerotheca fuliginea*) sur le feuillage d'un plant de courgette en tunnel (photo: Agroscope).

Oïdium sur courgettes sous abris

Dans les cultures de courgettes sous abris, surveillez maintenant la présence des taches poudreuses occasionnées par l'oïdium : elles apparaissent de préférence dans les étages inférieurs du feuillage des plants de courgettes.

Pour lutter contre l'oïdium sous abris dans les cultures de courgettes en forte croissance il convient d'utiliser de préférence des substances actives systémiques, tels les inhibiteurs de la synthèse des stérols (SSH): penconazole (Topas, Topas Vino), myclobutanil (Systhane viti 240, Systhane Max), ou difenoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours. Le produit combiné de fluxapyroxade + difenoconazole (Dagonis, Taifen), ainsi que les strobilurines azoxystrobine (divers produits), krésoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) et trifloxystrobine (Flint, Tega) ou fluopyrame (Moon Privilege) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours. Contre l'oïdium en courgettes sous abris, on peut également utiliser boscalid + pyraclostrobine (Signum) avec un délai d'attente d'un jour.

BiO: Pour lutter contre l'oïdium sur courgettes sous abris en cultures bio, on peut appliquer, avec un délai d'attente de 3 jours : bicarbonate de potassium (Armcarb, BIOHOP FungiCARB, Ghekko), Oleum foeniculi (BIOHOP FungiCUR, Fenicur) ou du soufre (divers produits). Toutefois, afin d'éviter tout risque de phytotoxicité, on s'abstiendra d'utiliser du soufre par températures élevées ou, à l'inverse, en dessous de 15°C.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel & Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Tamara Köke & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Simone Aberer & Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi, Arenenberg, Salenstein (TG) Martina Keller & Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photo 1: L. Collet, Grangeneuve, Posieux; photos 2, 7-8: S. Schnieper, Liebegg, Gränichen; photos 3-4, 12-15: C. Sauer (Agroscope); photos 5-6: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photo 9: D. Hodel, Grangeneuve, Posieux; photo 10: R. Total (Agroscope); photo 11: H.U.Höpli (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.